



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2024-214

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Direction de la Coordination, du Pilotage, de l'Appui Territorial et de l'Environnement de la Vendée /

85-2024-12-02-00001 - Arrêté n° 2024-DCPATE-577 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) (7 pages)

Page 3

Direction de la Coordination, du Pilotage, de
l'Appui Territorial et de l'Environnement de la
Vendée

85-2024-12-02-00001

Arrêté n° 2024-DCPATE-577 portant
renouvellement de la composition de la
commission départementale de la nature, des
paysages et des sites (CDNPS)



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination,
du pilotage, de l'appui territorial
et de l'environnement**

Arrêté n°2024-DCPATE-577
portant renouvellement de la composition de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.141-1 à L.141-3 et R.341-16 à R.341-25 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°06-DRCLE/1-333 du 22 septembre 2006 portant création et organisation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, modifié le 15 janvier 2010 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°15-DRCTAJ-1/546 du 12 novembre 2015 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-DRCTAJ-1/532 du 28 octobre 2016 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ-1/712 du 14 novembre 2017 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ-1/194 du 4 juin 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°18-DRCTAJ/1-633 du 7 novembre 2018 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°20-DRCTAJ/1-770 du 25 novembre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°21-DRCTAJ/1-591 du 10 novembre 2021 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°22-DCL-BENV-368 du 24 mars 2022 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°22-DCL-BENV-634 du 7 mars 2023 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°23-DCL-BENV-759 du 11 avril 2023 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté n°2024-DCPATE-47 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- Vu la proposition de désignation de représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu la proposition de désignation de personnes qualifiées au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu la proposition de désignation de personnes compétentes au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La formation spécialisée dite **de la nature** est composée de :

➤ **Collège des services de l'État**

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Madame la directrice adjointe des territoires et de la mer ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'agence régionale de l'Office national des forêts ou son représentant,
- Madame la directrice régionale de l'Office français de la biodiversité ou son représentant ;

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure BARAULT, conseillère départementale M. Stéphane GUILLON, conseiller départemental	Mme Leslie GAILLARD, conseillère départementale Mme Amélie RIVIERE, conseillère départementale
M. Thomas GISBERT, maire de Bouin	M. Valentin JOSSE, maire de Mouilleron-St-Germain
M. Claude DURAND, maire de La Bernardière	M. Jean-François FRUCHET, maire de Chanverrie
à désigner	Mme Rosiane GODEFROY, maire du Perrier

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric SIGNORET Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée	M. Luc CHAILLOT Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
Mme Annick DAMOUR France Nature Environnement Vendée	M. Eric ROUSSEAU France Nature Environnement Vendée
M. Yves LE QUELLEC France Nature Environnement Vendée	Mme Nicole BAROT France Nature Environnement Vendée
M. Stéphane DELAPRÉ Chambre d'agriculture	M. Alexis GELOT Chambre d'Agriculture
M. Edouard Bernard de La BASSETIERE Centre Régional de la Propriété Forestière	À désigner

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la nature (personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels)**

Titulaires	Suppléants
M. Victor TURPAUD-FIZZALA Conservateur de la réserve naturelle régionale Marais de la Vacherie	à désigner
à désigner	à désigner
M. Régis GALLAIS Conservateur de la réserve naturelle nationale Baie de l'Aiguillon	à désigner
M. Frédéric FEVRE Fédération départementale des chasseurs	M. Erick MAROLLEAU Fédération départementale des chasseurs
à désigner	à désigner

Lorsque la formation spécialisée Nature se réunira en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur le site Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives seront invités à y participer, sans voix délibérative.

ARTICLE 2 - La formation spécialisée dite **des sites et paysages** est composée de :

➤ **Collège des services de l'État**

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Madame la directrice adjointe des territoires et de la mer ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Madame la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure BARAULT, conseillère départementale M. Stéphane GUILLON, conseiller départemental	Mme Leslie GAILLARD, conseillère départementale Mme Amélie RIVIERE, conseillère départementale
M. Thomas GISBERT, maire de Bouin	M. Valentin JOSSE, maire de Mouilleron-St-Germain
M. Claude DURAND, maire de La Bernardière	M. Jean-François FRUCHET, maire de Chanverrie
à désigner	Mme Rosiane GODEFROY, maire du Perrier

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
M. François BOCHE France Nature Environnement Vendée	Mme Pascale LECONTE France Nature Environnement Vendée
Mme Danielle MARCHAL France Nature Environnement Vendée	Mme Annick DAMOUR France Nature Environnement Vendée
M. Patrick HUBERT Fédération départementale des chasseurs	M. David MARCHEGAY Fédération départementale des chasseurs
M. Stéphane DELAPRÉ Chambre d'Agriculture	M. Alexis GELOT Chambre d'Agriculture
M. Edouard Bernard de La BASSETIERE Centre Régional de la Propriété Forestière	M. Jean DAVIAU Centre Régional de la Propriété Forestière

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite des sites et paysages (personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement) :**

Pour tous les dossiers hors éoliens soumis à autorisation environnementale :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Guy ROBIN, chargé de mission scientifique à la communauté de communes Océan-Marais de Monts	À désigner
Mme Gaétane de la FORGE, architecte-paysagiste du CAUE de Vendée	à désigner

M. Ludovic GAILLOT, architecte reconduit	M. Marc COUTEREEL, titulaire du diplôme d'architecte
M. Gabriel VALLÉE, architecte	M. Antoine DURAND, architecte
Mme Marion BARBOTIN, conseillère de l'Ordre des architectes des Pays de la Loire	M. Gonzague BLANCHET, architecte, Ordre des architectes des Pays de la Loire

Pour les seuls dossiers éoliens soumis à autorisation environnementale :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Guy ROBIN, chargé de mission scientifique à la communauté de communes Océan-Marais de Monts	à désigner
Mme Gaétane de la FORGE, architecte-paysagiste du CAUE de Vendée	à désigner
M. Ludovic GAILLOT, architecte	M. Marc COUTEREEL, titulaire du diplôme d'architecte
M. Gabriel VALLÉE, architecte	M. Antoine DURAND, architecte
Mme Laura HABEGRE (EDF Renouvelables) Syndicat des énergies renouvelables	M. Maxime ODIOT (ABO Wind) France Energie Eolienne

ARTICLE 3 - La formation spécialisée dite **de la faune sauvage captive** est composée de :

➤ **Collège des services de l'État**

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Madame la directrice adjointe des territoires et de la mer ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'agence régionale de l'Office national des forêts ou son représentant

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure BARAULT, conseillère départementale M. Stéphane GUILLON, conseiller départemental	Mme Leslie GAILLARD, conseillère départementale Mme Amélie RIVIERE, conseillère départementale
M. Thomas GISBERT, maire de Bouin	M. Valentin JOSSE, maire de Mouilleron-St-Germain
M. Claude DURAND, maire de La Bernardière	M. Jean-François FRUCHET, maire de Chanverrie
à désigner	Mme Rosiane GODEFROY, maire du Perrier

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
M. Patrick HUBERT Fédération départementale des chasseurs	M. Moïse VILLENEUVE Fédération départementale des chasseurs
M. Jean-Robert BARITEAU Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée	M. Jean-Paul EMERIAU Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
M. Jean-Luc VADAKARN	M. Philippe LEHUEROU

Enseignant à la Maison familiale rurale de Saint Florent des Bois	Enseignant à la Maison familiale rurale de Saint Florent des Bois
M. Michel BEUCHEY Cercle Aquariophile et terrariophile yonnais	M. Frédéric BACH Cercle Aquariophile et terrariophile yonnais
Nathan DESGARDINS Chargé de mission Biodiversité - Association GEORGES DURAND BEAUTOUR	à désigner

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la faune sauvage captive (responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques)**

Titulaires	Suppléants
M. Thierry BOUCHET Responsable de la fauconnerie du Puy du Fou	Mme Fanny BLAIS Responsable administration et pédagogie à la fauconnerie du Puy du Fou
Mme Gaëlle LE MAUX Muséum d'Histoire naturelle de Nantes	M. Arnaud ROUFFIAC Éleveur squamates (dont venimeux)/ chéloniens / amphibiens
Mme Sandrine SILHOL, Responsable du parc zoologique des Sables d'Olonne	M. Sébastien LAURENT Zoos de Mervent / La Boissière du Doré
M. Christophe NOBIRON JARDILAND - La Roche-sur-Yon	M. David VANESSE JARDILAND - La Roche-sur-Yon
M. Julien AUGER Aquarium 7 ^{ème} Continent - Talmont-Saint-Hilaire	M. Anthony MAQUIGNAUD Aquarium 7 ^{ème} Continent - Talmont-Saint-Hilaire

ARTICLE 4 - La formation spécialisée dite **de la publicité** est composée de :

➤ **Collège des services de l'État**

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Madame la directrice adjointe des territoires et de la mer ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Madame la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure BARAULT, conseillère départementale M. Stéphane GUILLON, conseiller départemental	Mme Leslie GAILLARD, conseillère départementale Mme Amélie RIVIERE, conseillère départementale
M. Thomas GISBERT, maire de Bouin	M. Valentin JOSSE, maire de Mouilleron-St-Germain
M. Claude DURAND, maire de La Bernardière	M. Jean-François FRUCHET, maire de Chanverrie
à désigner	Mme Rosiane GODEFROY, maire du Perrier

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
M. François BOCHE France Nature Environnement Vendée	M. Jean-Michel FOURNIER France Nature Environnement Vendée

M. Jean BOUILLON France Nature Environnement Vendée	M. Jean-Paul BOUFFET France Nature Environnement Vendée
M. Patrick HUBERT Fédération départementale des chasseurs	M. Franck PETOT Fédération départementale des chasseurs
M. Stéphane DELAPRÉ Chambre d'Agriculture	M. Alexis GELOT Chambre d'Agriculture
M. Edouard Bernard de La BASSETIERE Centre Régional de la Propriété Forestière	à désigner

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la publicité (professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes)**

Titulaires	Suppléants
M. Thierry BILLET SEV Enseigne (e-Visions)	M. Jérôme DEVORSINE PLEXICO (e-Visions)
M. Eric BYROTEAU Ouest Enseigne (e-Visions)	Mme Florence RENAUD Atelier Chenu (e-Visions)
M. Thierry BERLANDA Société Insert (UPE)	M. Charles-Henri DOUMERC Union de la Publicité Extérieure (UPE)
M. Olivier LE BEON Société Clear Channel France (UPE)	M. Xavier FRANCOISE Société Clear Channel France (UPE)
M. Valentin GOURDON Société MPE-Avenir	M. Charles CHAMPALBERT Société MPE-Avenir

Le Maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

ARTICLE 5 - La formation spécialisée dite **des carrières** est composée de :

➤ **Collège des services de l'État**

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Monsieur le directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
M. Valentin JOSSE, vice-Président du conseil départemental, représentant du président du conseil départemental	
Mme Laure BARAULT, conseillère départementale	M. Stéphane GUILLON, conseiller départemental
M. Jannick RABILLÉ, maire de Saint Vincent sur Graon	Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
------------	------------

M. Yves LE QUELLEC France Nature Environnement Vendée	M. François-Marie PELLERIN France Nature Environnement Vendée
M. Patrick HUBERT Fédération départementale des chasseurs	M. Olivier PERROCHEAU Fédération départementale des chasseurs
M. Stéphane DELAPRÉ Chambre d'Agriculture	M. Alexis GELOT Chambre d'Agriculture

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite des carrières (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières)**

Titulaires	Suppléants
M. Didier AIRIEAU 2024-2027 Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)	M. Florian PALVADEAU 2024-2027 Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)
M. Christophe VERMANDEL Sté CMGO - COLAS Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	M. Jérôme HENRY Sté KLEBER MOREAU Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
M. Laurent VALOT Sté VALOT TP Fédération Française du Bâtiment	M. Bruno BACHAUD Sté EDYCEM Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE)

Le maire de la commune concernée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de l'exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

ARTICLE 6 – Le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est de trois ans renouvelable.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Nantes, dans le délai de deux mois, à partir du jour de sa publication.

ARTICLE 8 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2024-DCPATE-47 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

ARTICLE 9 – La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

Le préfet,

